



Paris, le 20 juin 2022

## **ASSEMBLEE GENERALE 2022 DE LA SOFIA**

**L'Assemblée générale ordinaire 2022 de la Sofia, qui s'est tenue jeudi 16 juin à l'hôtel de Massa, a adopté l'ensemble des résolutions mises à l'ordre du jour et renouvelé son comité de surveillance.**

Pour permettre la plus large participation, la Sofia avait mis à disposition de ses membres la possibilité de voter du 1<sup>er</sup> au 15 juin par voie électronique et le 16 juin en séance. Le nombre de votes exprimés a été de 1 310 pour les auteurs (soit 12 % du nombre d'inscrits) et de 155 pour les éditeurs (soit 29 % du nombre d'inscrits).

Le quorum de 5 % étant atteint dans chacun des deux collèges, l'Assemblée générale de la SOFIA a pu valablement délibérer et adopté l'ensemble des résolutions mises à l'ordre du jour. Elle a également renouvelé son Comité de surveillance, les trois sièges étant remis en jeu dans chacun de ses deux collèges. Ont été élus au sein du collège des auteurs : Pierrette Chalendar, Anne-France Dautheville et Nicolas Quillet. Ont été élus au sein du collège des éditeurs : Anne-France Hubau (Editions Delcourt), Edith de Cornulier (Editions Malo Quirvane) et Charles-Henri Dubail (Editions Edisens). Vous pouvez retrouver l'ensemble des résultats sur le [site de la SOFIA](#).

Les perceptions réalisées en 2021 au titre du droit de prêt en bibliothèque sont de nouveau en hausse, pour la quatrième année consécutive et totalisent un montant de 18,6 M€. Le montant total réparti cette année aux auteurs et aux éditeurs est sans précédent, du fait de la mise en œuvre de nouvelles modalités de répartition du droit de prêt permettant notamment de solder un encours portant sur plusieurs années, et atteint le total exceptionnel de 22,1 M€. La contribution de la Sofia à la prise en charge partielle des cotisations de retraite complémentaire des auteurs de livres est quant à elle stable, avec un montant total de 3,9 M€.

L'augmentation des redevances perçues au titre de la copie privée numérique pour le livre a permis en 2021 à la Sofia de répartir 14,9 M€ aux auteurs et aux éditeurs. Les perceptions 2021, qui seront distribués aux ayants droit en 2022, sont d'un montant sensiblement équivalent et ont déjà permis de soutenir 352 projets au titre de l'action culturelle, pour un montant total de 4,3 M€ (festivals et salons du livre, actions d'éducation artistique et culturelle, formation professionnelle...).

Enfin, les perceptions réalisées au titre de la gestion collective des livres indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle se sont élevées à 0,2 M€, auxquelles il convient également d'ajouter la perception du droit de reprographie auprès du CFC pour un montant de 0,3 M€ et les perceptions de droits en provenance de nos sociétés sœurs à l'étranger pour un montant total de 0,2 M€.

Dans le contexte particulier de l'année 2021, la Sofia a su consolider ses activités de perception et de répartition de droits et développer de nouvelles actions au profit des auteurs et des éditeurs de livres, en lien avec l'ensemble de ses partenaires, libraires et bibliothécaires, organisations professionnelles, organisateurs de manifestations littéraires et pouvoirs publics.

Contact presse : Nathalie Naquin, [nnaquin@la-sofia.org](mailto:nnaquin@la-sofia.org)